

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 17 FEVRIER 2022

Sous la présidence de Monsieur Christian OST,
Vice-président du CCAS

Membres élus présents : Christian OST, Sandra PETER, Bernard SAETTLER, Elisabeth TAGLANG, Isabelle UNTEREINER.

Membres nommés présents : Georges HAYEK, Betty SCHALL, Eddy COUSINARD.

Membres excusés : Cécile DELATTRE, Michela COLNAGHI-PIERRE.

1. FETE DE NOEL 2022

Date prévisionnelle :
11 décembre 2022.

Détermination du mode de fonctionnement (traiteur/colis) :

Le choix du scénario et des prestataires (traiteur et/ou fournisseur pour les colis) sera déterminé lors du 3^{ème} conseil d'administration de 2022 (mai ou juin) en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

2. DEMANDE D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

- 2.1 Bons alimentaires : pas de demande de bon alimentaire.
- 2.2 Demandes de secours financiers : pas de demande de secours financier.

3. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LEGALE

Objet : obligation alimentaire - prise en charges des frais d'hébergement.

Notification de décision :

Le bénéfice de l'aide sociale pour la prise en charge des frais de séjour n'est pas accordé, le tuteur ayant renoncé à la demande.

Objet : prise en charges des frais d'hébergement.

Notification de décision :

La demande de prise en charge au titre de l'aide sociale est sans objet, les frais étant réglés. Une copie de la présente décision ainsi qu'une attestation de refus de prise en charge seront transmises à l'établissement d'hébergement.

Un dossier ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées) a été transmis à la MSA.

4. MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION PERMANENTE MENSUELLE

Afin de réduire la durée des conseils d'administration, il est proposé de modifier le règlement intérieur du CCAS afin de mettre en place une commission permanente mensuelle qui aurait pour objectif de traiter les éventuelles demandes de secours financier en remplaçant l'article 19-3 du **règlement intérieur actuel** :

▲ **Article 19-3 : Modalités de fonctionnement de la commission permanente**

Un bilan social anonymisé explicitant la situation du demandeur sera transmis par courriel aux membres de la commission. Ces derniers auront alors cinq jours à compter de la date d'envoi pour faire parvenir leur avis également par courriel à l'adresse suivante : ccas@oberhausbergen.com.

Par le **nouvel article** suivant :

▲ **Article 19-3 : Modalités de fonctionnement de la commission permanente**

La commission permanente se réunira de manière mensuelle (sauf absence de demande de secours financier). L'invitation sera transmise par courriel 7 jours calendaires avant la date de la commission. Il sera possible pour les membres du conseil d'administration d'y assister par visioconférence.

Les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité la modification de l'article 19-3 du règlement intérieur du CCAS relatif à la mise en place d'une commission permanente.

5. PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire du CCAS pour l'année 2022 est présenté au conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport d'orientation budgétaire.

6. ACTIVITES DU CCAS

6.1 Retour sur la fête de Noël 2021 :

- o Réponse éventuelle à apporter au courrier avec accusé de réception du traiteur (SCHWOOB) :

Les membres du conseil d'administrations décident de répondre, également avec accusé de réception, au courrier du traiteur.

Il y sera précisé que :

- Le conseil d'administration prend acte du courrier transmis par le traiteur Schwoob ;
- La décision d'annuler le repas et de le remplacer par un colis a dû être prise dans l'urgence aux vues de la situation sanitaire et qu'il s'agissait-là d'un cas de force majeure ;
- Des représentants du CCAS et de la commune sont prêts à les rencontrer chez eux, à Drusenheim, afin d'éviter de se retrouver à nouveau dans cette situation à l'avenir.

- o Courriers :

	2019	2020	2021
Nombre de courriers envoyés	462	478	515
Réponses			
Réponses pour le repas	146 (soit 213 personnes pour le repas)	N/A	122 (soit 171 personnes pour le repas)
Réponses pour le colis	76	349	117
Réponses négative	53	23	82

- o Colis :

321 courriers envoyés aux personnes ayant répondu à l'invitation.
325 colis ont été commandés
319 colis ont été distribués

6.2 Navette séniors :

Un nouvel article a été proposé sur le sujet pour le Mag du mois de janvier.

6.3 Point sur les anniversaires séniors :

Il est à nouveau proposé aux membres nommés de participer à la remise des arrangements et /ou bouteilles.

6.4 Retour sur les sujets abordés lors des réunions élu/agent

7. COMMUNICATION

Mag du mois de janvier :

- Le logement social
- Le conventionnement avec l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre des Pass Numériques.
- Reprise de la navette séniors

Actu de mi-mars :

Remplacement d'un article sur le déploiement du SAID (service d'accueil et d'information du public) par un autre sur les « déjeuners découverte » organisés par Domitys.

8. LOGEMENT SOCIAL

8.1 Dossiers suivis :

	T2	T3	T4	T5	Total
Parc existant	7	2	2	9 (dont 5 qui sont actuellement dans des T3 qui accepteraient également un T4)	20
Logements neufs	2	8	3	0	13
Total	9	10	5	9	33

Pour information le nombre de dossiers suivis était de 16 en janvier 2021 et de près de 50 en juin de la même année.

8.2 Critères d'appui :

Depuis avril 2021 et l'augmentation importante des sollicitations suite à la communication sur les logements neufs du programme Osmose, des critères d'accueil du public ont dû être mis en place.

Actuellement pour bénéficier d'un appui de la part de la commune il faut soit :

- o Habiter sur la commune ;
- o Travailler sur la commune ;
- o Avoir un enfant scolarisé sur la commune ;
- o Avoir de la famille sur la commune (parents, grands-parents, enfants, petits-enfants, frères et sœurs).

A noter qu'il faut impérativement habiter la commune pour bénéficier d'un appui en cas de recherche d'un T5.

Les membres du conseil d'administration décident de maintenir les critères actuels.

9. DIVERS

- 9.1 Point sur le projet « Bienvenue » ;
- 9.2 Information sur la mise en place de « déjeuners découverte » à la résidence Domitys ;
- 9.3 Politiques sociales : programmation après le 9 mars d'une réunion de travail sur la thématique.
- 9.4 Action en faveur de l'emploi en concertation avec la CeA sujet abordé lors de la réunion sur les politiques sociales (Cf. ci-dessus).
- 9.5 Le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 31 mars 2022 à 19h.

La séance est levée à 21h00.

Certifié conforme et exécutoire

La Présidente,
Cécile DELATTRE,

